

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRÉ



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 21 Juin 2018

Délibération affichée
Le 13 JUL. 2018

Effectif du Conseil : 33
Présents : 22
Absent(s) et/ ou Excusés : 8
Procuration(s) : 3

N° d'ordre : 25/2018

Domaine d'intervention : 4.1/ Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique

L'an deux mil dix-huit et le Jeudi vingt-et-un du mois de Juin, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du quatorze Juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Madame Marie-Luce PENCHARD.

La convocation a été affichée en Mairie, le 14 Juin 2018.

PRESENTS : Mme Marie-Luce PENCHARD : Maire ; M. Frantz DARLIS : 1^{er} Adjoint ; Mme Myriam GUILLAUME : 2^{ème} Adjoint ; Mme Annette FONTAINE : 4^{ème} Adjoint ; M. Fred EDOUARD : 5^{ème} Adjoint ; Mme Célia CABARRUS : 6^{ème} Adjoint ; M. Alfred VERMOT de BOISROLIN : 8^{ème} Adjoint ; Mme Lucette MICHAUX-CHEVRY : 9^{ème} Adjoint ; Adjoint au Maire. Mme Christiane PHEDOL-JARVIS ; M. Georget ROGERS ; M. Christian ROLLE ; Mme Léna LESTIN ; Mme Viviane BERVIN-TORRENT ; Mme Yolande MODESTE ; M. Hugues GUIRIABOYE ; Mme Franciane GAUTHIEROT ; M. Jean-Pierre BATCHILA ; Mme Elsa BOYAU ; Mme Sandrine FORT ; M. Alain FERTE ; Mme Henriette SOLIGNAC-FABIGNON ; M. Robert VALERIUS : Conseillers Municipaux.

ABSENT(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Félix CORIOLAN : 7^{ème} Adjoint (Procuration donnée à M. Frantz DARLIS) ;
Mme Ketty DESFONTAINES (Procuration donnée à Mme Franciane GAUTHIEROT) ;
Mme Annick SELLIN (Procuration donnée à Mme le Maire : Marie-Luce PENCHARD).

ABSENT(S) ET/ OU EXCUSES :

M. René-Claude MONROSE : 3^{ème} Adjoint : Adjoint au Maire. M. Charles-Henri GENE ;
Mme Sonia PETRO ; M. Aristide NICOLAS ; M. André ATALLAH ; Mme Maryvonne RICHARD ;
M. Joël LOBEAU ; M. Roland EZELIN : Conseillers Municipaux.

Les 22 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme Célia CABARRUS, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL
ET INSTITUANT LE PARITARISME AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE (CT)
DE LA VILLE DE BASSE-TERRÉ**

EXPOSE DES MOTIFS

Les prochaines élections professionnelles dans la fonction publique se tiendront le 06 Décembre 2018.

A cette occasion, les agents seront appelés à désigner leurs représentants au Comité Technique de la Ville de Basse-Terre. Pour rappel, un CT est obligatoirement créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents.

Le nombre de membres siégeant dans cette instance est fonction de l'effectif des agents au 1^{er} Janvier de l'année en cours. Pour un effectif compris supérieur à 350 agents et inférieur à 1 000, le nombre de représentants est de 4 à 6. Toutefois, conformément aux dispositions du décret n°2011-2010 du 27 Décembre 2011, le nombre de représentants de la collectivité peut être inférieur au nombre de représentants du personnel. De plus, l'article 26 du décret n°85-565 du 30 Mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics prévoit que « I. - L'avis du comité est émis à la majorité des représentants du personnel présents ayant voix délibérative » et qu'une délibération « peut prévoir le recueil par le comité technique de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement ».

Par conséquent, il convient donc de fixer le nombre de représentants du personnel au comité technique (CT) et de se prononcer sur la question du paritarisme et du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus :

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, dans son article 61, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°85-565 du 30 Mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26 ;

VU le décret n° 2011-2010 du 27 Décembre 2011 relatif aux Comités Techniques et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiant le décret n° 85-565 du 30 Mai 1985 ;

CONSIDERANT que la consultation des organisations syndicales est intervenue *le 25 Mai 2018* ;

CONSIDERANT que l'effectif apprécié au 1^{er} Janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 357 agents ;

**APRES en avoir délibéré A LA MAJORITE, SOIT 22 VOIX POUR (dont 3 procurations)
3 ABSTENTIONS (M. J-P. BATCHILA, Mme H. SOLIGNAC-FABIGNON & M. R. VALERIUS)**

ARTICLE 1 : FIXE, à SIX (6), le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal, le nombre de représentants suppléants, au Comité Technique de la Ville de Basse-Terre.

CONSEIL MUNICIPAL du 21/ 06/ 2018 - DELIB N° 25/ 2018- REF : 4.1/ Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique
« DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET INSTITUANT LE PARITARISME AU SEIN DU COMITE
TECHNIQUE (CT) DE LA VILLE DE BASSE-TERRE »

ARTICLE 2 : DECIDE, du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Ville de Basse-Terre égal à celui des représentants du personnel, titulaires et suppléants.

ARTICLE 3 : DECIDE, du vote des 2 collèges (collège représentant du personnel et collège représentant de la collectivité) avec voix délibérative.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 09 JUIL. 2018

L'affichage et/ou la publication le 13 JUIL. 2018

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le 17 JUIL. 2018

Le Maire
Marie-Luce PENCHARD

Fait à Basse-Terre le 07 JUIL. 2018



Le Maire

Marie-Luce PENCHARD

